

Intégration régionale : un levier pour une insertion réussie de l'Afrique centrale dans les chaînes de valeur mondiales*

Désiré Avom



DÉSIRÉ AVOM, Professeur d'économie spécialiste des questions de développement, Centre d'Études et Recherche en Économie et Gestion (CEREG), FSEG, Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun).

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), née en 1994 des cendres de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) créée en 1964, est engagée depuis le début des années 1990 dans un vaste et ambitieux Programme Economique Régional (PER). L'objectif du PER est de faire de la CEMAC un espace démocratique, émergent et prospère à l'horizon 2025. Mais, sa réalisation est fortement contrariée.



* Cette note brève est le résumé de notre présentation faite à la Conférence Internationale sur « Les enjeux et instruments de l'intégration régionale en Afrique Centrale », organisée conjointement par la Ferdi et la Commission de la CEMAC à Libreville les 28 et 29 avril 2022. Je voudrais remercier tous les participants, particulièrement Patrick Guillaumont et Patrick Plane de m'avoir convié à cette conférence et fait des suggestions sur la première version de cette note. Mes remerciements s'adressent également à Audrey Anne Ubeda et Vianney Dequiedt pour leurs commentaires, à Yselle Flora Malah Kuete pour le formidable travail de recherche préalable, Dieu-donné Mignamissi, Emmanuel Ongo, Stephane Gandjon et Jacques Song pour l'accompagnement habituel.

... /... D'une part, par l'occurrence de nombreux chocs endogènes et exogènes (forte volatilité du prix du pétrole, crise sécuritaire, crise sanitaire de la COVID 19 et, depuis mars 2022, la guerre entre la Russie et l'Ukraine) qui affectent fortement l'économie sous-régionale. D'autre part, par l'existence au niveau de chaque pays de projets d'émergence et de transformation structurelle plus concurrentiels que complémentaires. Pourtant, pour les pays de petite taille économique comme ceux de la CEMAC, l'intégration régionale (IR) est considérée depuis au moins le début des années 1960, comme une solution durable pour leur développement. Les avantages directs de l'IR sont nombreux et bien connus dans la littérature depuis le travail séminal de Viner (1950) : développement des économies d'échelle, accroissement des échanges commerciaux, mobilité des personnes et des capitaux. L'IR contribue également à la promotion de la croissance économique, de la stabilité politique par un accroissement du pouvoir de négociation des pays membres, indispensable pour une insertion harmonieuse dans l'économie mondiale. Cette insertion est facilitée par la mutualisation des facteurs de production, induisant une baisse des coûts et une montée en gamme dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Document cadre pour le développement stratégique de la sous-région Afrique centrale, le PER émerge dans un contexte marqué par l'accélération de la décomposition des processus productifs, désormais convenu d'appeler les chaînes de valeur mondiales (CVM). Cette nouvelle forme d'organisation industrielle décrit la gamme complète des activités partant de la conception à la consommation finale, en passant par la production, la livraison et la destruction, ainsi que la façon dont ces activités sont réparties géographiquement au niveau mondial (Banque Mondiale, 2020).

Le positionnement stratégique dans les CVM est pour les pays, la possibilité de dépasser leurs avantages comparatifs traditionnels et d'accéder à de nouveaux processus de production, porteurs de plus de valeur ajoutée (Kordalska *et al.*, 2016 ; OCDE, 2014, 2021 ; Banque Mondiale, 2020 ; Jangam et Rath, 2021). Les CVM offrent ainsi, aux entreprises des pays en développement la possibilité de bénéficier des externalités technologiques positives des firmes multinationales, permettant de diversifier leur structure productive source de croissance économique (Avom et Nguekeng, 2020). Ces gains sont décuplés dans un espace économique de plus en plus élargi, au regard des possibilités qu'il offre. En d'autres termes, la taille de la zone d'intégration importe pour une meilleure insertion dans les CVM.

Nous faisons l'hypothèse que limitée aux seuls pays de la CEMAC, l'IR ne peut pas faciliter un positionnement optimal et avantageux dans les CVM. Dès lors, l'espace minimal d'opportunités est la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), qui compte près de 190 millions de consommateurs potentiels et dont le sol et sous-sol sont dotés d'importantes richesses (OCDE, 2021).

Dans la suite de cette brève note, nous présentons tout d'abord la réalité de la participation des pays de l'Afrique Centrale aux CVM. Nous montrons ensuite que l'IR est un levier pour améliorer cette participation, par une meilleure mutualisation des investissements dans les infrastructures et le capital humain nécessaire pour la transformation structurelle souhaitée. Nous suggérons enfin que cette participation aux CVM sera optimale si certains défis sont relevés, parmi lesquels l'identification des secteurs stratégiques, l'amélioration du capital humain, le financement et la construction des institutions fortes et inclusives.

Encadré. Clarification des sigles et concepts

Dans cette note, la participation aux CVM est quantifiée par la somme de sa composante en amont et en aval, calculée suivant l'approche proposée par Koopman *et al.* (2010). La participation en amont capte la valeur ajoutée étrangère incluse dans les exportations d'un pays dit autrement elle montre comment les entreprises nationales utilisent la valeur ajoutée intermédiaire étrangère pour les activités d'exportation dans un pays donné. La participation en aval mesure quant à elle la valeur ajoutée nationale contenue dans les exportations dit autrement elle saisit comment les exportations d'un pays donné sont utilisées par des entreprises des pays partenaires comme intrants dans leurs propres exportations.

L'**Avantage comparatif révélé** (ACR) correspond à la part des exportations d'un produit j par rapport à l'ensemble des exportations d'un pays donné divisée par celle de ce produit dans le total des exportations d'une zone de référence.

L'**Indice d'intégration régionale en Afrique** (IIRA) est composé de plusieurs indicateurs, devant refléter l'état et les efforts à réaliser une plus grande intégration régionale en Afrique. Il est composé de 16 indicateurs regroupés en 5 dimensions de l'intégration à savoir commerciale, productive, financière avec une promotion de la convergence des politiques macroéconomiques, infrastructure et interconnexions régionales et libre circulation des personnes.

Source : auteur.

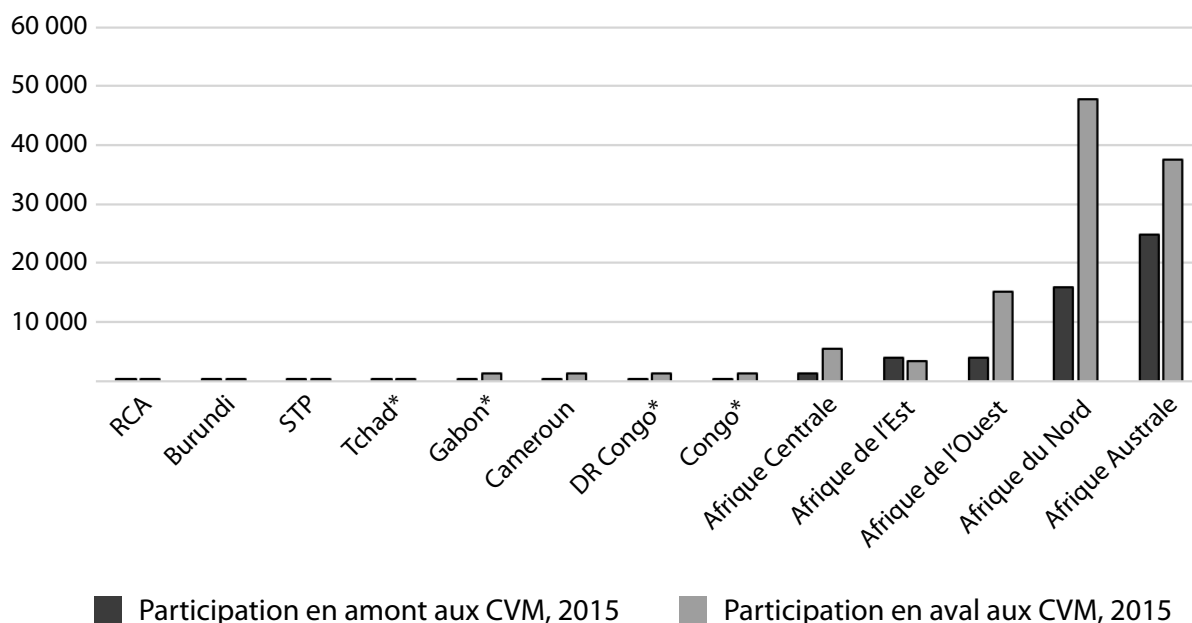
► Une faible participation de l'Afrique centrale dans les CVM

Les pays de l'Afrique centrale, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, participent faiblement aux CVM. Leur niveau de participation au CVM se concentre essentiellement sur les liens en aval, alors que ceux en amont, comme le montre le graphique 1, demeurent faibles, avec seulement 1324 milliers USD contre 15902 USD en Afrique du Nord et 24 854 USD en Afrique australe. La République du Congo et le Gabon apparaissent comme des moteurs de la sous-région avec une participation dominée par les liens en aval qu'ils nouent avec les autres pays. En République du Congo, celle-ci est principalement portée par le secteur des mines et carrières, qui représente environ deux tiers du PIB, avec 65 % des exportations liées au pétrole (BAfD, 2021a).

Au Gabon, la diversité en ressources minérales (fer, manganèse, or, diamant, niobium, terres rares et phosphates), est présente sur environ 60000 km², soit 22% du territoire national, offre les opportunités de participation aux CVM.

Cette faible participation s'explique principalement par la forte concentration des exportations dans les pays riches en ressources naturelles dont le pétrole, comparativement à d'autres sous régions du continent (tableau 1). Bien plus, l'Afrique centrale exporte moins de produits transformés avec seulement 191,4 (millions USD), contre 23707,2 en Afrique du nord et 18570,1 en Afrique australe. Ses pays participent davantage comme pourvoyeurs de matières premières brutes, exportant vers d'autres pays les opportunités de montée en gamme, d'accroissement de la valeur ajoutée et des emplois de qualité.

Graphique 1. Niveau de participation des pays d'Afrique centrale aux CVM



Source : auteur, base de données GVC du Rapport sur le développement dans le monde 2020, Banque mondiale.

Note : *Pays riches en ressources. Les données sont exprimées en milliers d'USD.

4

Tableau 1. Diversification des exportations et commerce des produits transformés

Pays et sous-régions	Indice de concentration de Herfindahl-Hirschmann des produits d'exportation, 2020	Total des exportations de produits transformés (millions USD), 2018	Total des importations de produits transformés (millions USD), 2018
Burundi	0,3	9,6	214,9
Cameroun	0,3	33,4	1 917,0
République centrafricaine	0,4	3,0	78,0
Tchad*	0,8	4,9	277,0
Congo*	0,5	52,7	831,5
RD Congo*	0,5	22,5	2 436,4
Guinée équatoriale*	0,5	10,5	261,1
Gabon*	0,5	52,4	791,0
São Tomé and Príncipe	0,5	2,3	42,8
Afrique Centrale	0,4	191,4	6 849,6
Afrique Australe	0,3	18 570,1	45 169,1
Afrique de l'Est	0,3	6 128,2	26 334,2
Afrique du Nord	0,2	23 707,2	56 716,2
Afrique de l'Ouest	0,3	23 84,0	39 752,8
Afrique	0,3	50 981,0	174 822,0

Source : auteur, basés sur l'UNCTADStat et la BACI (Base de données sur le commerce international).

Note : *Pays riches en ressources.

Les produits exportés par les pays de l'Afrique centrale ne sont pas ceux ayant un fort avantage comparatif révélé (ACR). En effet, l'ACR qui se fonde sur la théorie Ricardienne du commerce, stipule que les flux d'échanges entre pays sont régis par leurs différences relatives de productivité, ce qui donne une indication générale de la compétitivité des exportations d'un pays. À l'exception de la République centrafricaine et

de São Tomé-et-Príncipe, le reste des pays de l'Afrique centrale exporte principalement les produits minéraux tels que le pétrole, l'or et le cuivre. Pourtant, ils disposent des ACR principalement dans les productions alimentaires et les matières brutes non comestibles. C'est le cas du Cacao au Cameroun et à Sao Tomé, du thé et du maté au Burundi, du coton au Tchad, et du bois brut dans la plupart des pays de la sous-région.

Tableau 2. Principaux produits exportés et principaux avantages comparatifs révélés (ACR) en Afrique centrale

Pays	Catégorie de produits avec la plus grande part (en %) des exportations totales, 2018	% des exportations	Catégorie de produits avec le plus fort ACR, 2020	ACR
Burundi	Or	39,0	Thé et maté	180,2
Cameroun	Huiles de pétrole	32,9	Cacao	177,4
République centrafricaine*	Bois bruts	46,7	Bois bruts	593
Tchad	Huiles de pétrole	86,3	Coton	57,9
Congo	Huiles de pétrole	61,4	Bois bruts	43,7
RD Congo	Cuivre	34,4	Autres métaux	290,7
Guinée équatoriale	Huiles de pétrole	63,3	Bois bruts	28,7
Gabon	Huiles de pétrole	60,2	Bois bruts	193,7
São Tomé and Príncipe*	Cacao	50,9	Cacao	513,5

Source : Calculs de l'auteur basés sur la BACI rapportée au niveau des produits par le CEPII et l'UNCTADStat.

Note : *Pays dont le produit constituant la plus grande part des exportations correspond également au produit avec le plus fort ACR.

► L'intégration régionale comme levier pour une meilleure participation aux CVM

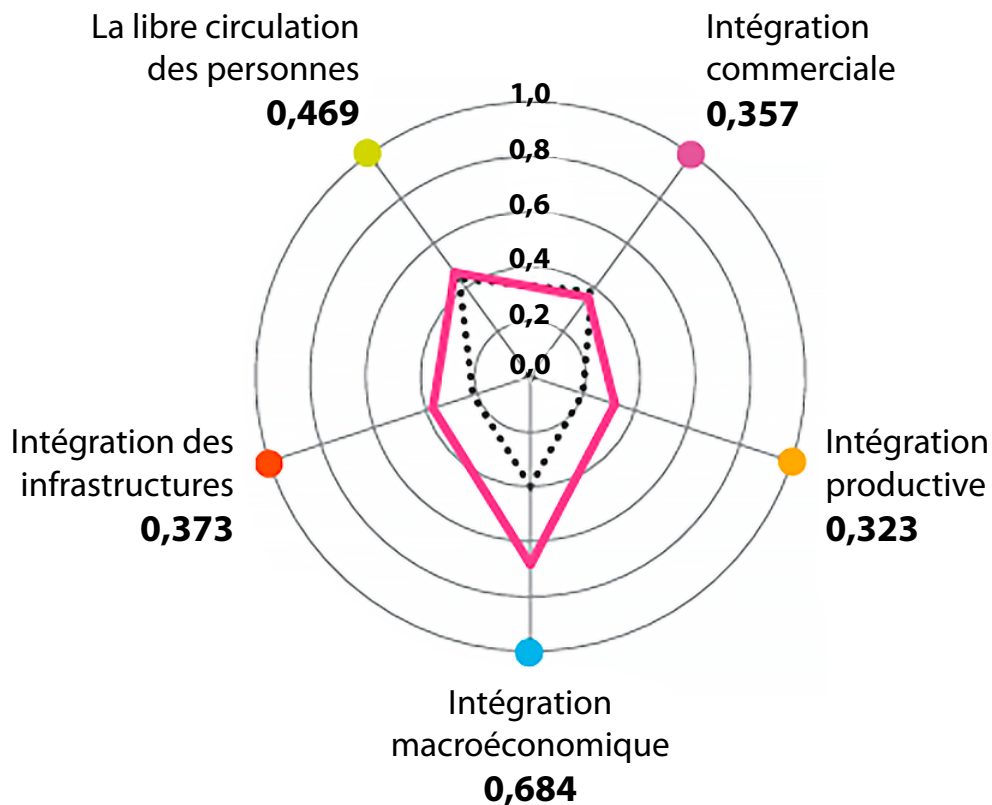
Dans sa politique et stratégie d'IR (PSIR 2014-2023), la Banque mondiale reconnaît les opportunités qu'offre l'IR en termes d'accroissement du stock des infrastructures, d'échanges commerciaux, d'industrialisation et de libre circulation des personnes et des biens. Selon l'Indice de l'Intégration Régionale en Afrique (IIRA) référencé en 2019, la République du Congo est le pays le plus performant de la CEEAC, devant le Gabon et le Cameroun. Le Burundi, l'Angola et la République Démocratique du Congo (RDC) arrivent en dernière position. Comparativement aux autres

Communautés Economiques et Régionales (CER), la CEEAC est modérément intégrée avec un score général de 0,442² (voir graphique 2). Elle ne réalise que la moitié de son potentiel, subodorant que des améliorations sont encore possibles pour chacune des dimensions de l'IR. Les pays d'Afrique centrale notamment ceux de la CEMAC excellent davantage en matière de coordination macroéconomique du fait de leur appartenance

2. L'IIRA note la performance de chaque indicateur et dimension sur une échelle de 0 à 1. Les scores proches de 0 traduisent une mauvaise performance (faible intégration du pays ou de la région), tandis que les scores proches de 1 indiquent une performance élevée (forte intégration du pays ou de la région). Les scores autour de 0,5 traduisent une intégration modérée/ moyenne. Dans des conditions linéaires, un score inférieur à 0,333 est classé faible, un score se situant entre 0,334 et 0,667 est considéré comme moyen, et un score supérieur à 0,668 est jugé élevé. <https://www.integrate-africa.org/fr/au-sujet-de-l%e2%80%99indice/confection-de-l%e2%80%99indice/>

Graphique 2. Scores de la CEEAC pour les cinq dimensions de l'intégration régionale

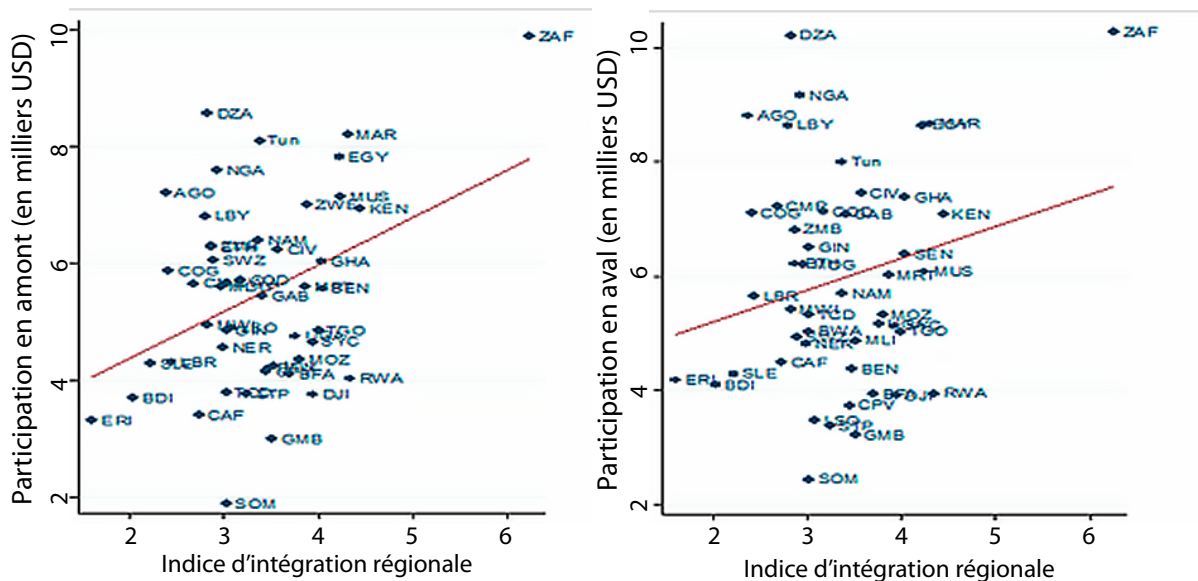
6



Source : Nations Unies (2020).

Note : la ligne pointillée représente les scores d'Afrique. Plus une dimension est tirée vers l'extérieur, plus la sous-région est intégrée en ce qui concerne cette dimension. Score moyen = 0,442. Dimension la plus intégrée = intégration macroéconomique. Dimension la plus faible = intégration productive.

Graphique 3. Corrélation entre l'indice d'intégration régionale et l'indice de participation aux CVM



Source : Auteur.

à la Zone Franc, mais sont tous peu performants en matière d'intégration productive.

L'observation de la corrélation entre l'IIRA et l'indice de participation aux CVM montre que les pays qui ont un niveau d'IR le plus élevé, participent fortement aux CVM (graphique 3). L'exemple de l'Afrique du Sud, pionnière de l'industrie automobile en Afrique, en est une parfaite illustration. Le pays a connu au cours des récentes années, l'installation de plusieurs multinationales (BMW, Ford, Volkswagen, Daimler Chrysler et Toyota) qui y fabriquent des composants et assemblent des véhicules à destination des marchés locaux et internationaux. Cette situation contribue à augmenter la part de la valeur ajoutée étrangère dans ses exportations, l'un des indicateurs de la participation d'un pays aux CVM.

Plusieurs mécanismes peuvent expliquer cette corrélation positive entre l'IR et la participation d'un pays aux CVM. Tout d'abord, l'IR induit des externalités positives telles que l'élargissement des marchés et les opportunités des échanges commerciaux entre pays membres. Les faits styli-

sés montrent que les pays qui sont dotés de frontières communes renforcent généralement leurs échanges de biens et de services, lorsque leur structure productive est diversifiée et complémentaire. En effet, selon la « nouvelle théorie » du commerce international, qui met l'accent sur les flux d'échange intra-branche associés à la différenciation horizontale des produits, plus les pays sont similaires, plus ils échangent entre eux, à condition qu'une « demande de différence » s'exprime (Lassudrie-Duchêne et Mucchielli, 1979). Le développement de l'échange intra-branche, permet de disposer d'une plus grande diversité de produits. Il permet également de bénéficier d'une plus grande efficacité économique en raison de la réduction des marges de monopole. Ainsi, plus il y a d'échange intra-branche, plus le nombre de produits faisant l'objet d'une production de la part des entreprises nationales est grand (Berthélemy, 2005). La diversification induit un élargissement de la gamme des biens et services produits et exportés vers les activités à plus forte valeur ajoutée entraînant une amélioration de la compétitivité et de la participation aux CVM.

En facilitant le développement des infrastructures de transport et d'électricité, l'IR peut aider les économies de la sous-région à surmonter leur situation périphérique dans l'économie mondiale et à jouer un rôle plus important dans le développement des chaînes de valeur régionales, préalable à leur participation aux CVM (OCDE, 2014). Compte tenu de la fragmentation des processus de production, la logistique et le transport constituent une composante essentielle de la compétitivité des entreprises (Plane, 2020). Par exemple, avec l'extension des réseaux de transport, de nombreuses personnes pourraient bénéficier d'opportunités de développement personnel et d'accumulation de connaissances techniques professionnelles, capital pour une meilleure participation aux CVM.

Depuis le lancement en 2004 du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique centrale (PDCT-AC), des efforts ont été effectués dans le secteur des transports pour connecter les 11 capitales des pays de la CEEAC. Cependant, la sous-région continue de stagner à la fin du classement des pays africains en matière d'infrastructures routières, lesquelles ne représentent que 8 % du réseau routier total, avec seulement 2,2 % du réseau bitumé. Les coûts logistiques élevés et les retards entravent la capacité des pays à se diversifier, et limitent la participation aux CVM et l'intégration commerciale (Plane, 2020). Adresser ces contraintes, permettrait aux pays de la sous-région d'améliorer leur fonction de transbordement afin de devenir plus compétitifs et de renforcer leur rôle de passerelles nationales et régionales. Entre 2017 et 2018, les investissements de la BAfD dans les opérations régionales en Afrique centrale ont augmenté de 15 %, pour s'établir à 1,1 milliard USD. De 2019 à 2025, ils devraient atteindre 4,4 milliards USD, dont 88 % dans les infrastructures (BAfD, 2021b). De nombreux projets régionaux d'infrastructure, sont en cours de construction ou prévus. Il s'agit par exemple de la construction et la réhabilitation de la route Ouesso-Bangui-N'Djamena, les tra-

vaux d'aménagement fluvial et de mise à niveau de ports existants, la construction de nouveaux ports et aménagement de points d'accostage sur le fleuve Oubangui et ses affluents, la construction du pont route-rail entre Kinshasa (RDC) et Brazzaville (Congo).

L'intégration énergétique pourrait apporter des avantages de développement significatifs aux pays de la sous-région. Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie fait partie des cinq principaux objectifs (High 5) de la BAfD. L'accès à l'énergie en général et à l'électricité en particulier a un réel impact sur le développement économique et notamment l'industrialisation d'un pays (Malah et Asongu, 2022). Cependant, bien que les économies africaines soient bien dotées de plusieurs sources d'énergie renouvelables, elles n'ont pas suffisamment diversifié leur approvisionnement en énergie (Nations Unies, 2020). Beaucoup ont mis en place des objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables et le déploiement de projets connexes est bien avancé, mais de nombreuses économies dépendent encore du gaz et du pétrole pour produire de l'électricité.

► Quelques prérequis et défis à relever

Pour mieux optimiser les effets de l'IR sur la participation de l'Afrique centrale aux CVM, un certain nombre de prérequis et défis doivent être relevés.

Le ciblage des produits et secteurs stratégiques

Les efforts consentis pour accélérer l'IR, et de fait, une meilleure participation aux CVM peuvent s'avérer infructueux si ceux-ci ne tiennent pas compte de certains produits et secteurs en rapport avec le cycle mondial de production. En effet, comme relevé, l'un des obstacles au commerce des biens et services en Afrique centrale, est que les pays de cette sous-région produisent et exportent principalement les mêmes produits, en l'occurrence l'huile de pétrole brute. Pour-

tant, ils disposent d'importants ACR sur différents produits spécifiques. Dans cette logique, cela implique de concentrer les efforts principalement dans le secteur du thé au Burundi, du coton au Tchad, du coltan en RDC, du cacao à Sao Tomé-et-Principe, et du bois en République centrafricaine, au Congo, en Guinée équatoriale et au Gabon. Les investissements et financements devraient, dès lors, porter prioritairement sur ces produits et filières. Des analyses stratégiques devraient, a priori, être menées notamment sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des différents secteurs potentiels. Cette stratégie permettrait en plus de booster le commerce, et de favoriser la diversification. En effet, la production de certains biens fait appel à des capacités déjà existantes dans d'autres pays, ce qui rend ces capacités plus faciles à déployer ou à réallouer dans la production de biens proches. Avec l'IR, il sera par exemple plus facile pour le Tchad et la République centrafricaine de passer de la production du cacao à celle du thé (et inversement). Ces deux produits qui entrent dans la catégorie des matières brutes non comestibles, vont faire appel à des capacités similaires de production. Par conséquent, si un pays produisait déjà l'un, il lui sera plus facile de se diversifier en produisant l'autre bien.

Le développement du capital humain

Depuis Lucas (1988), les modèles de croissance endogène montrent l'importance du capital humain. Mais, du fait de la dépendance aux matières premières et de la recherche de rente, des distorsions importantes existent dans l'allocation du capital humain. C'est ce que révèle le travail de Ebeke *et al.* (2015) dans les pays en développement. Les auteurs suggèrent une réallocation des talents vers des formations plus techniques compatibles avec les besoins de transformation structurelle et la diversification des économies, à l'image de ce qu'a fait la Malaisie, avec un effet réel sur la structure de ses exportations. Cela implique pour les pays d'Afrique centrale, de continuer la politique de diversification et de profes-

sionnalisation de l'offre de formation. Pour éviter une exportation des talents, des efforts doivent être faits par les Gouvernements pour mettre en place des politiques d'insertion adéquates garantissant les meilleures conditions de travail et de rémunération. Dans cette perspective, la création d'instituts spécialisés tournés vers les métiers et les besoins des secteurs à fort potentiel de création de valeur ajoutée doit être la priorité. En outre, pour saisir les opportunités qu'offrent les CVM et en tirer un meilleur profit sur le plan économique, les Gouvernements doivent favoriser la R&D, en allouant une part des revenus tirés des ressources naturelles, au financement des bourses de recherche et de mobilité.

Le financement des infrastructures

Les besoins d'infrastructures restent très importants pour la libre circulation des personnes et le développement du commerce des biens et services en Afrique. D'après l'édition 2018 de l'indice composite de développement des infrastructures en Afrique, sur une notation allant de 0 à 100 (100 étant le degré le plus élevé dans le développement des infrastructures), l'Afrique centrale présente un score de 11. Ce qui représente le niveau le plus bas de toutes les régions de l'Afrique. À titre de référence, la moyenne Africaine est de 28 dans le même indice (BAfD, 2018). Le financement des infrastructures de transport et d'électricité notamment, s'avère capital pour ces pays. Les stratégies de mobilisation des financements dans la sous-région peuvent être observées au niveau de l'Etat d'une part, et du secteur privé et des ménages d'autre part. Pour ce qui concerne l'Etat, il s'agit par exemple d'élargir l'assiette fiscale et la recherche de nouvelles niches par la promotion d'une fiscalité modérée, juste et équitable qui n'entrave pas le développement du secteur productif et l'épanouissement des ménages. Pour ce qui concerne le secteur privé et des ménages, la stratégie pourrait consister à la création des Banques de proximité, le développement des marchés financiers sous régionaux comme la bourse de valeurs mobilières de

l’Afrique Centrale et la création des institutions spécialisées pour attirer l’épargne de la Diaspora.

Toutefois, le financement de ces infrastructures devrait tenir compte des degrés de maturité des projets et de la répartition des risques. On peut distinguer notamment la phase de construction et de montée en charge, phase de risques élevés qui ne peut être assumée que par des entités publiques ou des grandes entreprises ayant la capacité de porter un projet global et d’en assumer les risques ; et la phase d’exploitation, offrant beaucoup plus de visibilité et de sécurité sur les cash flows et attirant à ce titre une large gamme d’investisseurs institutionnels. Aussi, le financement des infrastructures devrait tenir compte des compétences humaines dans la sous-région avant de lancer un projet d’infrastructure physique. Les pays de la sous-région devraient à cet effet planifier prioritairement la façon dont ils vont se doter d’une expertise sous régionale dans la réalisation du projet d’infrastructure en question. En outre, les investissements dans les infrastructures de la région doivent se concentrer davantage sur trois critères, à savoir la connectivité, l’inclusivité et la durabilité, tout en étant pro-pauvres et moins énergivores. Le respect de ces engagements nécessite des politiques équitables pour les solutions d’infrastructures à faible émission de carbone et une meilleure réglementation du marché.

Les institutions inclusives

Au-delà de tout, la mise en place d’un cadre institutionnel qui soit favorable à la régulation et la bonne gestion des financements alloués à ces infrastructures demeure fondamentale. En effet, les études montrent qu’une bonne rentabilité relative des activités de production, et de transformation des biens, dépend des institutions (Mehlum *et al.*, 2006 ; Mensah *et al.*, 2016). Une bonne qualité des institutions, notamment de gouvernance, permet aux agents économiques de s’orienter vers les activités de production et de transformation des biens, tandis qu’une qualité

institutionnelle fragile induisant une insécurité juridique favorise le développement des activités de recherche et de capture de rente, et en conséquence la corruption.

► **En résumé**

Au-delà du débat non consensuel de l’impact de la participation aux CVM sur les économies des pays en développement, cette note visait à montrer que le niveau de contribution aux CVM des pays de l’Afrique centrale sera accéléré par un renforcement de l’IR à travers l’exploitation des complémentarités qu’elle rendra possible et les économies d’échelle qu’elle offre par : l’élargissement des marchés et le développement des échanges, qui permettraient de disposer d’une plus grande diversité de produits.

Notre analyse montre qu’il existe une corrélation positive entre le niveau d’IR et la participation aux CVM. Plus spécifiquement, les pays qui sont le plus intégrés selon plusieurs dimensions (commerciale, productive, macroéconomique, infrastructurelle et libre circulation des personnes) ont aussi un niveau de participation relativement élevé. C’est le cas par exemple de l’Afrique du Sud. En Afrique centrale, la République du Congo, le Gabon et le Cameroun qui sont relativement les plus intégrés, participent davantage aux CVM.

Pour mieux optimiser et maximiser les bénéfices de la participation des pays de l’Afrique centrale aux CVM, des défis récurrents doivent être relevés. Premièrement, il convient préalablement d’identifier, en référence à la décomposition du processus productif, principale caractéristique du commerce international, les principaux avantages comparatifs associés aux richesses de la sous-région. Deuxièmement investir massivement dans la construction des infrastructures technologiques, énergétiques et de transport. Troisièmement, promouvoir la formation qualitative et quantitative du capital humain compatible avec l’intégration dans les CVM permettant

de capter la valeur ajoutée la plus élevée. Quatrièmement, construire les institutions inclusives afin de créer les meilleures conditions pour le développement d'un secteur privé dynamique source de croissance et de création d'emplois décents.

► Références

- **Avom D., Nguenkeng B. (2020)** Transformation structurelle des économies d'Afrique subsaharienne : quels rôles des chaînes de valeurs mondiales?, *Revue d'économie du développement*, vol. 28(4), pp. 5-46.
- **BAfD (2018)** Indice de développement des infrastructures en Afrique 2018, Rapport, 18 p.
- **BAD-UA-UNECA (2019)** Indice de l'intégration régionale en Afrique, Rapport, 52 p.
- **BAfD (2021a)** Perspectives économiques en Afrique, Rapport, mars, 222 p.
- **BAfD (2021b)** Perspectives économiques en Afrique 2021 : De la résolution de la dette à la croissance : une feuille de route pour l'Afrique. Groupe de la Banque africaine de développement.
- **Banque Mondiale (2020)** Rapport sur le développement dans le monde - La finance au service d'une reprise équitable, Rapport, 281 p.
- **Berthélemy J-C. (2005)** Commerce international et diversification économique, *Revue d'économie politique*, vol. 115(5), pp. 591-611.
- **Ebeke C., Omgba L. D., Laajaj R. (2015)** Oil, governance and the misallocation of talent in developing countries, *Journal of Development Economics*, vol. 114, pp. 126-141.
- **Jangam B. P., Rath B. N. (2021)** Do global value chains enhance or slog economic growth?, *Applied Economics*, vol. 53(36), pp. 4148-4165.
- **Koopman R., Powers W., Wang Z., Wei S. J. (2010)** Give credit where credit is due: Tracing value added in global production chains, National Bureau of Economic Research, Document de travail n°w16426, septembre 2010, mise à jour décembre 2011.
- **Kordalska A., Wolszczak-Derlacz J., Parteka A. (2016)** Global value chains and productivity gains: a cross-country analysis, *Collegium of Economic Analysis Annals*, n°41, pp. 11-28.
- **Lassudrie-Duchene B., Mucchielli J. L. (1979)** Les échanges intra-branches et la hiérarchisation des avantages comparés dans le commerce international, *Revue économique*, vol. 30(3), pp. 442-486.
- **Lucas R.E. (1988)** On the mechanics of economic development, *Journal of Monetary Economics*, vol. 22, pp. 3-42.
- **Malah Kuete Y. F., Asongu S. A. (2022)** Infrastructure development as a prerequisite for structural change in Africa, *Journal of the Knowledge Economy*, pp. 1-27.
- **Mehlum H., Moene K., Torvik R. (2006)** Cursed by resources or institutions?, *The World Economy*, vol. 29(8), pp. 1117-1131.
- **Mensah J. T., Adu G., Amoah A., Abrokwa K. K., Adu J. (2016)** What drives structural transformation in sub-Saharan Africa?, *African Development Review*, vol. 28(2), pp. 157-169.
- **OCDE (2021)** *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Reprise : Maintenir le cap*, Éditions OCDE, Paris, septembre.
- **OCDE (2017)** *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2017 : Compétences et chaînes de valeur mondiales*, Éditions OCDE, Paris, novembre.
- **OCDE (2014)** Global value chains offer opportunities for growth, jobs and development, but more must be done so all countries and firms can participate equally, according to a new OECD-WTO, World Bank Group, Rapport.
- **OCDE-ITF (2019)** Summit Ministerial Declaration on Transport Connectivity for Regional Integration, Déclaration, 3 p.
- **Plane P. (2021)** L'Afrique et l'hétérogénéité de ses coûts de transport et de logistique, Ferdi Note brève B219, juillet.
- **Viner J. (1950)** *The Customs Union Issue*, New York, Carnegie Endowment for International Peace, collection "Studies in the administration of international law and organization", 221 p.



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30

n° ISSN : 2275-5055

